

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Le vingt huit avril deux mille vingt six le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 20 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (22) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Daniel IMBERT, Christian SALENDRES, Anne KLEINHENY, Anne-Marie DUBOIS, Christine GONÇALVES CARDOSO, Adrien CHAPIGNAC, Ana GRILLAT, Justine MESTRALLET, Christian BERNARD, Caroline PONCIN ROSILLE, Louison BLACHE, Magali BERNARD, Alexandre BOULINGRIN, Adeline SOULAT, Jean-Christophe CHASTANG, Marie-Claire FAURE, Nathalie DUCROS, Odile MOURIER, Valérie LECLERE.

Absents ayant donné pouvoir (6) : Marion BEYRIE pouvoir à Florence CHAREYRON, Yoann DUMONT pouvoir à Yoann DURIF, Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Sylvain LAVIE pouvoir à Françoise CHAZAL, Christophe LAVIGNE pouvoir à Anne KLEINHENY, Pierric PAUL pouvoir à Christian SALENDRES.

Absents (1): Julien MOURON.

Mme Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2026-036) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Vu les articles L 123-6, et R 123-8, du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026, fixant le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

. Madame le Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;

Et en nombre égal,

. 5 membres élus au sein du Conseil Municipal ;

. 5 membres nommés par Madame le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Madame le Maire présente une liste de candidats.

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité (28 voix)

DE DESIGNER pour représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 026-212601249-20260428-DEL_2026_036-DE

Rejet
Levicult

- Marion BEYRIE
- Anne-Marie DUBOIS
- Adeline SOULAT
- Justine MESTRALLET
- Marie-Claire FAURE

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE

Le 28 avril 2026

Le Maire

Françoise CHAZAL

